

ACTION URGENTE

LE GOUVERNEMENT CONFIRME L'OCTROI DE FONDS POUR LES DROITS DES FEMMES

Le 23 avril 2020, le gouvernement mexicain a suspendu le financement de plusieurs programmes, notamment celui des foyers pour les femmes autochtones et afro-mexicaines (Casas de la Mujer Indígena o Afromexicana, CAMI), pour faire face à la pandémie de COVID-19. Le gouvernement n'a pas été transparent quant à la manière dont ces coupes budgétaires pouvaient affecter d'autres programmes apportant un soutien et des soins aux femmes victimes de violences. Le 14 juillet 2020, le ministère de l'Intérieur a annoncé publiquement que les mesures d'austérité n'impacteraient pas le budget des programmes relatifs aux droits des femmes et à la violence à l'égard des femmes.

AUCUNE ACTION COMPLÉMENTAIRE N'EST REQUISE. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.

Le 23 avril 2020, le président a annoncé des coupes du budget fédéral en 2020, destinées à atténuer les conséquences socioéconomiques du COVID-19. Ces réductions budgétaires ont eu de graves conséquences pour plusieurs programmes sociaux, notamment ceux destinés à lutter contre les violences liées au genre dans le pays.

Les ressources allouées au programme de soutien aux populations autochtones, dont font partie les foyers pour les femmes autochtones et afro-mexicaines (Casas de la Mujer Indígena o Afromexicana, CAMI), ont été temporairement suspendues. En raison de cette suspension, près d'un tiers de ces établissements ont cessé de fournir les soins complets qu'ils ont dispensé jusqu'en mai, ce qui sape le droit des femmes autochtones et afro-mexicaines de vivre sans subir de violences et leur accès à la justice.

Depuis l'annonce du mois d'avril, le gouvernement n'a pas précisé si, et dans quelle mesure, ces coupes budgétaires allaient concerner d'autres programmes de soutien et de soins pour les femmes victimes de violences ou de défense des droits des femmes.

Le 14 juillet 2020, le ministère de l'Intérieur a annoncé publiquement que les mesures d'austérité n'allaient pas affecter le budget alloué initialement aux différents organismes décentralisés de défense des droits des femmes et de lutte contre la violence à l'égard des femmes. Il n'est donc plus nécessaire d'intervenir.

Nous n'avons pas encore reçu de réponse formelle à l'action urgente et à la lettre ouverte envoyées par Amnesty International, mais l'annonce que le ministère de l'Intérieur a faite tout récemment indique que notre objectif a été atteint. Nous allons continuer de surveiller la situation et vérifier si réellement les différentes institutions soutenant les droits des femmes reçoivent une aide financière suffisante et sont en mesure d'accomplir leur travail indispensable.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Casas de la Mujer Indígena o Afroamericana et d'autres organisations de protection des droits des femmes

CECI EST LA SECONDE ET DERNIÈRE MISE À JOUR DE L'AU 111/20

LIEN VERS UNE PRÉCÉDENTE AU : <https://www.amnesty.org/fr/documents/amr41/2625/2020/fr/>